

## **Déclaration du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) du Conseil de l'Europe**

**Les systèmes d'intelligence artificielle (IA)** soulèvent d'importantes questions politiques, juridiques, sociales et économiques qui touchent à tous les aspects de l'existence humaine et de nos modes de vie. Il est urgent d'aborder ces questions de manière globale et équilibrée.

Le **Comité sur l'intelligence artificielle (CAI)** se félicite que, lors du **Sommet de Reykjavik** des 16 et 17 mai 2023, les chefs d'État et de gouvernement des 46 États membres du Conseil de l'Europe et des États observateurs aient reconnu l'impact positif et les opportunités créées par les technologies numériques nouvelles et émergentes tout en reconnaissant la nécessité d'atténuer les risques de conséquences négatives de leur utilisation sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à assurer un rôle de premier plan au Conseil de l'Europe dans l'élaboration de normes à l'ère du numérique pour sauvegarder les droits de l'homme en ligne et hors ligne, y compris en finalisant, en priorité, la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle.

La **Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe**, Marija Pejčinović Burić, s'est félicitée du soutien apporté par le Sommet aux travaux du CAI. « L'intelligence artificielle est déjà là ; je compte sur l'engagement continu du CAI pour que la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe voie bientôt le jour afin que les systèmes d'IA soient utilisés pour le bénéfice de tous, tout en empêchant toute forme d'abus », a-t-elle déclaré.

Les négociations en cours au sein du CAI de cette Convention-cadre ont débuté en septembre 2022 et progressent de manière continue. Elles font suite aux travaux du CAHAI, qui a mené une étude de faisabilité sur les questions et proposé des éléments pour un cadre juridique au cours de son mandat (2019-2021), ainsi que d'autres travaux dans le cadre du Conseil de l'Europe sur l'IA, le traitement des données et d'autres technologies numériques émergentes.

Le CAI s'engage à veiller à ce que la Convention-cadre soit centrée sur l'humain, ouverte aux États non membres, et adopte une approche fondée sur les risques pour la conception, le développement et l'utilisation des systèmes d'IA facilitant la prévention des utilisations nuisibles des systèmes d'IA et promouvant l'utilisation de cette technologie numérique pour le bien de la société, y compris en permettant une innovation sûre.

Le CAI - avec sa large composition de représentants d'États, d'autres organisations internationales, de la société civile, de l'industrie et du monde universitaire - est uni dans son engagement à défendre et à respecter les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, et à travailler ensemble pour créer, par le biais de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle, la base d'une utilisation sûre et responsable des systèmes d'IA dans ce domaine.

En raison de la prise de conscience croissante des risques et de la nécessité d'une implication réglementaire, nous invitons les États et autres parties prenantes du monde entier qui partagent les mêmes idées à nous rejoindre dans notre effort commun.

Suivez nos travaux : <http://www.coe.int/ai>